

Date limite: 31 juillet 2023

DÉCOUVERTE DE L'ANNÉE

Ce prix est attribué pour souligner l'importance d'une **découverte récente** qui a produit un **effet d'entraînement significatif** sur l'activité d'exploration sur la propriété même et/ou dans la région immédiate.

Critère d'éligibilité : Être membre corporatif de l'AEMQ

ÉTAPE 1 : COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE ET COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT

| | | | |
|----------------------------|-------|-----------|-------|
| Nom de l'entreprise | _____ | Adresse | _____ |
| Représentant (nom, prénom) | _____ | Téléphone | _____ |
| Fonction | _____ | Courriel | _____ |

ÉTAPE 2 : JUSTIFICATIFS

Précisez le nom du projet pour lequel vous soumettez cette candidature et sa localisation

Pourquoi pensez-vous que votre projet mérite ce prix?

Décrivez-nous les étapes importantes qui font que ce projet se classifie comme découverte de l'année :

Indiquez de quelle manière votre projet à un effet d'entraînement significatif sur la filière minérale québécoise et quelles seront les étapes à venir dans son développement. Vous pouvez nous faire parvenir des renseignements supplémentaires à l'adresse courriel ici-bas au besoin.

Nom en lettres moulées

Signature

Date

Veuillez signer ce formulaire et le retourner par courriel à info@aemq.org